

----- Message original -----

Sujet: [vivreicienvironnement] Re: CLI Saint Alban : projet d'avis de la CLI sur le DARPE

Date : Sat, 23 Aug 2014 01:36:06 +0200

Bonjour Mrs. Bowie, Girardin et Freyccenon.

En réponse à votre courriel ci-dessous, voici les remarques de l'association VIVRE sur le projet d'avis de la CLI sur le dossier DARPE. du CNPE de Saint-Alban.

VIVRE est bien d'accord avec les demandes formulées par la CLI à l'ASN telles qu'elles apparaissent dans le document joint à votre message.

Concernant le projet d'avis de la CLI que vous nous joignez également, VIVRE ne pense pas que la CLI doive donner ainsi son aval à toutes les autorisations proposées par l'ASN en réponse la demande d'EDF. Notamment sur 2 paramètres qui ont été pointés dès les premières présentations par EDF de ce dossier comme des enjeux importants pour l'environnement : l'importante augmentation des rejets de tritium liquide et le seuil bas du Rhône.

Concernant le tritium, ce projet d'avis ne tient pas compte des échanges qui ont eu lieu au sein du GT DARPE n°3, réuni le 7/7/14:

Dans les conclusions du CR succinct de cette réunion, il est noté que "le livre blanc a mis en avant une sous-estimation et la non-prise en compte de la bio-accumulation. Il peut être estimé qu'EDF n'applique pas des marges suffisantes sur ce point.

- Le plan de surveillance de l'environnement n'est pas satisfaisant. Des mesures sont absentes, d'autres sont inutiles et certaines qui seraient intéressantes ne sont pas présentes. Il faut demander à le modifier

- La Convention SINTRA a étendu la Convention OSPAR à la Méditerranée. Un des objectifs est "de tendre à des concentrations dans l'environnement des rejets proches de zéro. Cette Convention a 25 ans et avec cette nouvelle autorisation, les rejets ne tendent pas vers zéro. Globalement, l'ensemble des rejets est à la baisse et le seul point d'achoppement reste sur le tritium".

S'il en est ainsi, l'importante augmentation envisagée des rejets liquides de tritium est inacceptable.

Pourquoi donc le projet d'avis de la CLI serait-il "favorable aux prescriptions de l'ASN concernant les rejets de tritium liquides" ?

Toujours au sujet des rejets de tritium, la CLI a interrogé EDF (copie des demandes transmise en pièce jointe de votre courriel ci-dessous):

1. Demande d'évolution des conditions de rejets :

a. Dans sa demande d'augmentation des rejets en tritium, EDF présente comme argument une modification de la gestion du combustible. La CLI souhaite connaître les principaux éléments de cette nouvelle gestion du combustible et plus si EDF compte utiliser du combustible Mox et/ou augmenter le taux d'irradiation des combustibles.

b. La CLI demande à EDF de lui transmettre les explications concernant la demande d'augmentation des rejets en activité volumique de 400 Bq/l à 4 000 Bq/l alors même qu'EDF précise que le retour d'expérience se situe à 2 000 Bq/l.

c. La CLI demande à l'ASN d'explicitier la réponse qu'elle a apportée sur ce point et qui n'apparaît pas clairement dans le rapport.
VIVRE ne comprend pas que la CLI puisse avoir un projet d'avis sur ce dossier avant d'avoir obtenu réponse à ces questions.

De même, la CLI est toujours dans l'attente d'un écrit sur les réponses de l'ASN aux questions de VIVRE, malgré la demande du secrétariat.

Concernant l'autorisation d'abaissement du seuil bas du Rhône pour les rejets en étiage, il n'est pas possible que la CLI où sont représentés les riverains du Rhône donne un avis favorable, même avec les quelques réserves émises dans ce projet d'avis.

Espérant que ces remarques pourront être prises en compte,

meilleures salutations

Jean-luc Pérouze, pour l'Association VIVRE

Vivre Ici-Vallée du Rhône Environnement
<http://www.vivreicienvironnement.org/>
<http://vivreactu.wordpress.com/>